

RESTAURATION SCOLAIRE

Deux sites pour la restauration scolaire :

Sur le site de Jules Ferry pour la Maternelle du Grand-Fraisses et l'école Jules Ferry.

Au centre municipal pour la Maternelle de la Périvaure et l'école de Jean Zay.

Les enfants sont pris en charge de 11 h 45 à 13 h 20 par des animateurs (trices) pour lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 12h à 13 h 15 pour le mercredi.

Nous acceptons les enfants à partir de 3 ans,

Les tarifs sont les suivants :

1^{er} enfant : 4.03€

2^{ème} enfant : 3.04 €

Nous vous informons qu'un règlement de vie pendant le repas a été mise en place avec les enfants.

Il vous sera remis lors de l'inscription.

Pour la réservation des repas vous pouvez :

- inscrire votre enfant à l'année.
- De vacances à vacances

- Ou le **lundi** pour jeudi et vendredi

Le **jeudi** pour lundi, mardi et mercredi

Les inscriptions se font uniquement auprès d'ODILE ou en MAIRIE, en aucun cas à l'école.

Le règlement se fait sur facture en fin de mois par chèque à l'ordre du trésor public ou en numéraire
Veuillez faire l'appoint.

Les plannings du mois suivant vous seront envoyés par email.

Pour toutes modifications téléphonez en mairie au
04 77 40 56 40 ou à

Odile au 06 85 08 07 48 en respectant les délais.

Email : o.ribouat.fraisses@wanadoo.fr

PERISCOLAIRE

Les lieux d'accueils le matin sont :

- Ecoles maternelles de la Périvaure
- Ecoles maternelles du Grand-Fraisses
- Ecole primaire de Jules-Ferry
- Ecole primaire sur Jean Zay se fait au centre municipal.

ATTENTION

Sur le site de Montessus l'accueil se fait :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les horaires sont les mêmes sur tous les sites :

Le matin à partir de 7 h 30 à 8 H 20,

Le Mercredi de 7H30 à 9H45

Le soir de 17 h 30 à 18 h 30

Temps Accueil Périscolaire (TAP)
De 16H45 à 17H30 (GRATUIT)

Quotient Familial	Tarifs horaires matin	Tarifs horaires soir
0<100	0.50 €	0.50 €
101<200	0.50 €	0.50 €
201<300	0.51 €	0.51 €
301<400	0.62 €	0.62 €
401<500	0.62 €	0.62 €
501<600	0.62 €	0.62 €
601<700	0.72 €	0.72 €
701<800	0.83 €	1.18 €
801<1000	1 €	1.36 €
1001<2000	1.03 €	1.36 €
Supp à 2001	1.11 €	1.36 €

Toutes heures commencées, heures dues

L'accueil se fait :

- le matin par un animateur (trice) sur les sites cités si dessus.

- le soir un regroupement est effectué.

Sur le site de Jules-Ferry pour l'école Jules-Ferry et la maternelle du Grand-Fraisses ;

Au centre de loisirs (centre municipal) pour l'école Jean-Zay et l'école maternelle de la Périvaure.

Il n'y a plus d'accueil périscolaire le soir sur MONTESSUS

Le règlement se fait de la même manière que la restauration.

Pour toutes modifications téléphonez à
Mme RIBOUAT Odile au **06 85 08 07 48**.

MERCREDIS

(Périscolaire les mercredis après-midi)

**NOUS ACCUEILLONS LES ENFANTS
DE 3 à 16 ans**

Le lieu d'accueil se fait au centre municipal

Les horaires sont de 13 h à 18 h,

Les activités diverses vous sont proposées :
sorties, activités manuelles et sportives etc.....

Les inscriptions se font à l'année, au trimestre,
Ou au mois...

Mais la facturation se fera à la présence réelle et à l'heure.

Les enfants ne participant qu'aux activités de consommations (sorties) ne seront pas acceptés.

LES TARIFS

Quotient Familial	TARIFS HORAIRES
0<100	0.50 €
101<200	0.50 €
201<300	0.51 €
301<400	0.62 €
401<500	0.62 €
501<600	0.62 €
601<700	0.72 €
701<800	0.83 €
801<1000	1 €
1001<2000	1.03 €
Supp à 2001	1.11 €

Au 01 janvier 2011, la caisse d'allocations familiales a supprimé les aides individuelles aux temps libres. Une convention de prestation a été signée avec la CAF qui versera une subvention aux structures qui accueillent les enfants, cette aide est déduite des tarifs annoncés.

Nous acceptons le règlement par chèque vacances (ANCV) et cheque CESU

VACANCES

**NOUS ACCUEILLONS LES ENFANTS
DE 4 à 16 ans**

Le lieu d'accueil se fait au centre municipal, les inscriptions se font avant chaque période de vacances, sur un bulletin d'inscriptions.

Votre enfant peut s'inscrire :

- soit à la journée avec repas de 8 h à 18 h,
(Tous repas commandés seront facturés)

- soit à la ½ journée de 13 à 18 h.

Les enfants ne participant qu'aux activités de consommations (sorties) ne seront pas acceptés.

LES TARIFS

Les tarifs sont suivant le quotient familial.

Sur la facture ils apparaissent à l'heure mais l'accueil reste à la demi-journée ou à la journée.

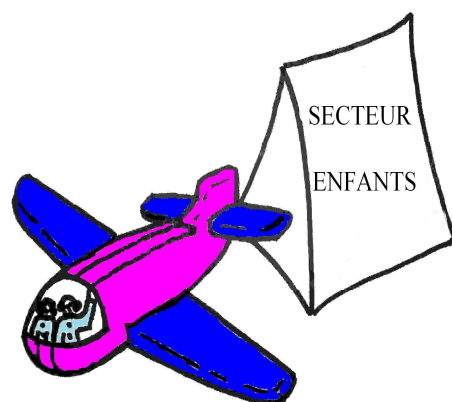
Quotient Familial	Heures avec Repas	Heures sans Repas
0<100	0.63 €	0.50 €
101<200	0.63 €	0.50 €
201<300	0.66 €	0.51 €
301<400	0.88 €	0.62 €
401<500	0.99 €	0.62 €
501<600	0.99 €	0.62 €
601<700	1.07 €	0.72 €
701<800	1.07 €	0.75 €
801<1000	1.27 €	0.95 €
1001<2000	1.35 €	1.03 €
Supp à 2001	1.43 €	1.11 €

La journée sans repas est réservée pour les enfants "allergique" qui doivent amener leur repas et pour le secteur jeune.

Depuis quelque temps, pendant les vacances scolaires nous déplorons de nombreuses annulations suite à ce problème, toutes les réservations notées sur le bulletin d'inscription seront facturées.

CALENDRIER DES VACANCES
2017-2018

Rentré le LUNDI 4 Septembre 2017
AUTOMNE
Vendredi 20 Octobre au Lundi 6 Novembre
FIN D'ANNÉE
Du Vendredi 22 Décembre. Au lundi 8 janvier
Hiver
Du Vendredi 9 Février Au lundi 26 Février
Printemps
Du Vendredi 7 Avril au lundi 23 Avril
Juillet
Vendredi 6 Juillet 2018
Le départ en vacances à lieu après la classe du jour indiqué. La reprise a lieu le matin du jour indiqué.



**ANNEE
2017/2018**

BONJOUR

Voici la nouvelle plaquette de
l'Accueil Collectifs des Mineurs.

Vous trouverez dans ce document une
présentation des différents accueils de la
commune.

Pour être accueilli sur les différents sites
votre enfant doit obligatoirement avoir un
dossier d'inscription renouvelable
Chaque année.

Vous pouvez prendre connaissance du
règlement de la structure sur le site de la
commune.

Attention seuls les enfants ayant un dossier à
jour seront admis dans les structures.

Ce service vous est proposé avec le soutien
de la Caisse Allocation Familiale et le
conseil général de la Loire

**Les objectifs communs à
l'Accueil Collectifs des Mineurs
(3 à 16 ans) de la commune de
FRAISSES**

L'équipe professionnelle du centre de loisirs
travaillera avec vous à développer
l'autonomie de votre enfant.

Elle leur proposera des activités originales et
variées pour les amener à faire des
découvertes culturelles.

Nous permettrons à votre enfant d'être acteur
de ses loisirs en étant à l'écoute de ses
besoins, ses attentes et ses envies.

Nous l'accompagnerons avec vous vers sa
future vie d'adulte et de citoyen.

Le projet éducatif, le projet pédagogique
ainsi que le règlement de la structure sont à
votre disposition sur simple demande à la
directrice de l'accueil.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des
responsables Odile et Sébastien
Service enfance et jeunesse